



## Vente de parts en indivision

Par **cb24**, le **13/09/2011** à **20:11**

Bonjour,

dans le cadre d'une vente de parts en indivision, face à un indivisionnaire qui a 25% suite à un legs (l'ex-épouse), et à 4 autres parts égales. 2 indivisionnaires sont possesseurs d'une seule part puisque ce sont les petits enfants et ils souhaitent vendre leur part aux oncles et tantes (les trois autres parts égales) : la légataire peut-elle s'y opposer, a-t-elle un droit de préemption par rapport aux trois enfants ?